2376 - Les actes sont ils à l’origine licites ou l’illicites ?

question

Quel est le statut originel des actes (établis entre les gens) :sont ils licites ou l’illicites ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La règle selon laquelle Les choses sont à l’origine licites fait partie des célèbres grandes règles du droit musulman. De cette règle est déduit que le statut originel des actes repose sur la licité à l’exception de ce à quoi un argument confère un caractère prohibé. Parmi les exceptions appliquées à cette règle figurent ces autres règles : Les actes touchant le sexe sont à l’origine illicites — Le statut originel des actes cultuels repose sur l’interdiction le statut originel des sacrifices (animaux sacrifiés) repose sur l’interdiction et : « Est invalide toute gestion du bien d’autrui qui ne soit fondée sur son autorisation.

Cela étant, les nouveaux contrats et d’autres formes d’accords modernes sont licites s’ils ne sont pas entachés d’aspects interdits comme l’ignorance, la dissimulation, la tricherie, le risque et d’autres aspects interdits par le législateur. Allah le Très Haut le sait mieux.